

Montréal, le 25 août 2021

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : **Toutes les parties intéressées**

Objet : **Demande du Transporteur de modification des tarifs et conditions des services de transport pour les années 2021 et 2022**
Dossier R-4167-2021

La Régie de l'énergie (la Régie) a bien reçu les demandes d'Option Consommateurs (OC) et de d'Énergie Brookfield Courtage et Commercialisation (Brookfield Renewable Trading and Marketing LP) (EBCC) déposées respectivement les 24 et 25 août 2021, requérant un délai additionnel pour le dépôt de leur demande d'intervention dans le cadre du dossier susmentionné.

Compte-tenu des motifs invoqués, la Régie accorde à OC et à EBCC uniquement le délai demandé et attendra donc le dépôt de leur demande d'intervention, budget de participation et liste de sujets **au plus tard le 26 août 2021 à 12 h**.

Les autres dates d'échéances prévues à la décision D-2021-101, soit les 25 août 2021 à 12 h pour les demandes d'intervention des autres personnes intéressées, 1er septembre 2021 à 12h pour les commentaires du Transporteur et 7 septembre à 12 h pour les répliques des personnes intéressées, demeurent inchangées.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Véronique Dubois

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml